

CANTON DE BRIANÇON I

Liberté- Egalité Fraternité



MAIRIE DE VILLAR D'ARÈNE

DECISION DU MAIRE

APPROBATION DU CONTRAT DE PRET A HAUTEUR DE 229 000 EUROS FINANCEMENT DU PROJET « Les Cours » INSCRIT DANS LE BUDGET 2025

Monsieur le Maire de Villar d'Arène,

Vu les articles L2122-22 et L3122-23 du Code General des collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipale 43/2020 du 26 mai 2020 relative à la délégation au Maire par le conseil municipal en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales de certaines attributions pour la durée de son mandat, concernant notamment la réalisation des emprunts de la gestion active de la dette, et spécifiant les conditions d'habilitation du Conseil Municipale au Maire en matière d'opérations financières.

Vu le Budget primitif 2025 du village de Villar d'Arène,

Vu la proposition établie par la Caisse d'Epagne,

Le maire de Villar d'Arène, après avoir pris connaissance en tous les termes de l'offre de la Caisse d'Epagne.

DECIDE

De contracter auprès de la Caisse d'Epagne un emprunt à terme durée maximale 3 ans pour un montant de 229 000 Euros (deux cent vingt-neuf mille euros) avec les caractéristiques suivantes :

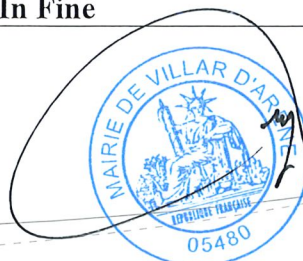
Avances FCTVA et subventions

Montant	229000
Durée	24 mois
Calcul	30/360
Taux	2,95%
Périodicité des échéances	Annuelle
Remboursement anticipé	Aucun frais de remboursement anticipé
Montant de l'échéance d'intérêts	6755,5
Frais de dossier	0 euros
Amortissement du capitale	In Fine

34/2025

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Villar d'Arène, le 24 septembre 2025



Le Meire

Olivier FONS